RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAISON DES EXAMENS

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE) 2021

ÉPREUVES PROFESSIONNELLES EP1 - EP2 et EP3 :
Justificatifs de stage et/ou d'expérience professionnelle

Pour être autorisé(e) à passer les épreuves PROFESSIONNELLES du CAP AEPE, vous devez envoyer, le 7 avril 2021 au plus tard, vos justificatifs de stages et/ou d'expériences professionnelles, en fonction de votre situation :

	Vous devez justifier de 14 semaines (448h) dont une période auprès d'enfants de 0 à 3 ans
SITUATION 1 Vous êtes SANS expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance	14 semaines de stage dont au moins une période auprès des 0-3 ans (soit 448 heures)
SITUATION 2 Vous AVEZ une expérience professionnelle au domicile privé (assistante) maternel(le) ou garde d'enfant(s) au domicile des parents)	14 semaines d'expérience professionnelle dont au moins une période auprès des 0-3 ans (soit 448 heures)
SITUATION 3 Vous AVEZ une expérience professionnelle en EAJE [1]	14 semaines d'expérience professionnelle dont au moins une période auprès des 0-3 ans (soit 448 heures)
SITUATION 4 Vous AVEZ une expérience professionnelle en ACM [2] ou en école maternelle	14 semaines d'expérience professionnelle dont au moins une période auprès des 0-3 ans (soit 448 heures)
SITUATION 5 Vous AVEZ une expérience professionnelle en accueil collectif ET au domicile privé	14 semaines d'expérience professionnelle dont au moins une période auprès des 0-3 ans (soit 448 heures)
SITUATION 6 Vous avez validé l'épreuve EP1 en 2019 ou 2020	14 semaines de stage OU d'expérience professionnelle (soit 448 heures)
SITUATION 6 bis Vous avez validé l'épreuve EP2 ou EP3 en 2019 ou 2020	14 semaines de stage OU d'expérience professionnelle dont au moins une période auprès des 0-3 ans (soit 448 heures)

[1] Liste des EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) - 0 à 3 ans :
- Multi-accueil
- Crèche familiale
- Crèche collective
- Crèche parentale
- Halte-garderie
- Micro-crèche

[2] Liste des ACM (Accueil collectif de mineurs) - 0 à 6 ans :
- Accueil de loisirs sans hébergement
- Centre de loisirs
- Centre de vacances

SIEC - maison des examens
7 rue Ernest Renan
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél : 01 40 21 2 500
www.sic.education.fr

1 / 1

EPREUVES, INFORMATION ET PREPARATION, INSCRIPTIONS

CAP AEPE - Tableau des périodes de stage/expérience professionnelle - épreuves EP1 et EP2

1 DOCUMENT

- Publié le
22 décembre 2020

Vous trouverez ci-dessous le tableau des périodes de stage et/ou d'expérience professionnelle à effectuer en fonction de votre situation pour être autorisé à passer les 3 épreuves professionnelles (EP1, EP2 et EP3) du CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE).

CAP AEPE 2021 - Justificatifs épreuves pro
(.PDF, 715Ko)

TÉLÉCHARGER (HTTPS://SIEC.EDUCATION.FR/INDEX.PHP?EID=DUMPFILE&T=F&F=...

Les justificatifs doivent être renvoyés au SIEC au plus tard le 7 avril 2021.